

## **Représentant du bassin de L'Estuaire à la finale régionale de la ligue Nouvelle Aquitaine de Voile**

### **Préambule**

Le bateau représentant du bassin de l'estuaire est désigné suite aux compétitions organisées dans le cadre du **Championnat de l'Estuaire** dans le respect de son règlement par les clubs suivants :

- CNV (Le Verdon)
- VCNP (Pauillac)
- BN (Blaye)
- CNB (Bourg sur Gironde)
- CNL (Saint-Loubès)
- CVL (Lormont)

Chaque club concerné est organisateur d'une épreuve comptant pour la désignation du représentant

### **Conditions d'inscription**

Participer aux épreuves de sélection.

### **Titres délivrés**

Il sera délivré un titre de représentant de l'Estuaire sans distinction de Flotte.

### **Epreuves comptant pour la sélection**

Seules les épreuves permettant un classement scratch de l'ensemble de la flotte seront prises en compte pour l'attribution des points, et dans la limite d'une épreuve par club. Ces épreuves du **Championnat de l'Estuaire**, sont choisies par le Conseil de l'Estuaire et inscrites en annexe 2.

### **Classement**

Le mode de calcul est défini en annexe 1.

### **Elaboration et envoi des résultats**

Le calcul des résultats sera réalisé par le responsable du classement, suivant le mode de calcul choisi, et préalablement présenté au conseil pour validation. Il sera ensuite transmis à la ligue, aux clubs et à leurs compétiteurs.

Chaque année le conseil de l'Estuaire désigne le responsable du classement qui est mentionné en annexe 3.

# **Annexes**

*Annexe 1 : modalités de calcul*

- 1 Scratch des 6 meilleurs résultats de chacun
- 2 Scratch de la manche ayant le plus de classés dans chaque épreuve
- 3 Par points à minima

*Annexe 2 : Epreuves comptant pour le championnat*

La Cavernière

La Blayaise-Transgironde

Trophée Port-Médoc

Pentecôte à Pauillac

La Lormontaise-Botalo

Coupe du Prince Noir

*Annexe 3 : Le Responsable du classement*

Pour l'année 2021 le responsable du classement est **Jean Paul Richard**.